

Zeitschrift:	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber:	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band:	- (1940)
Heft:	967
 Artikel:	Les raisons de la neutralité suisse
Autor:	Traz, Robert de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-692607

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zeit der Befreiung Neuenburgs vom preussischen Joch, und schliesslich endet die Schau in einer Apotheose auf der Schweiz wichtigstem Pass, dem Gotthard, wobei zugleich der Anschluss an die Gegenwart hergestellt wird.

Es ist kein Tummelplatz für virtuoses Schauspielertum, dieses Soldatenstück. Viel eher denkt man an lebende Bilder, die zu massvoller Bewegung erwachen. Gerade durch seine Schlichtheit wird es jedoch so eindrücklich. Dies offenbarte sich ein erstesmal in den ersten Tagen des April, in Anwesenheit des Generals und des Bundesrats, und es bewährte sich während Wochen, als die Soldatentruppe von Stadt zu Stadt, von Ort zu Ort zog und überall dieselbe Begeisterung auslöste.

* * *

Nicht als ob es in unserem Berichtsabschnitt an sonstigen kulturellen Ereignissen gefehlt hätte. Es wäre z.B. zu Arthur Honeggers Radiowerk "Christoph Colomb," zu Heinrich Sutermeisters neuer Oper "Romeo und Julia," zum Schweizerfilm "Fräulein Buser" einiges zu sagen. Indessen wollen wir uns diesmal mit dem geschlossenen, gewiss höchst aktuellem Thema "Soldatenkunst" begnügen.

Dr. Hans Ehinger.

Reprinted from "La Revue de Paris," 1.4.40.

LES RAISONS DE LA NEUTRALITE SUISSE.

Par M. ROBERT DE TRAZ.

(Reprinted from "La Revue de Paris," 1.4.40.)

(Continued from No. 965.)

Sensible aux menaces grandissantes, profondément ému par la disparition de l'Autriche, sa voisine, puis de la Tchécoslovaquie, le pays a suivi avec attention ces réformes et ces progrès; il a fourni les fonds nécessaires avec un tel élan que l'emprunt de défense nationale a été souscrit bien au delà de ce que demandait l'Etat.

A plusieurs reprises, les représentants officiels de la Confédération, ont manifesté sa volonté irréductible de ne pas se plier à une volonté étrangère, de résister à toute agression avec la dernière énergie et de sauvegarder au prix des plus durs sacrifices les valeurs spirituelles inséparables du nom suisse.

La mobilisation générale, décrétée pour le 2 septembre 1939 et qui affecta le huitième de la population — ce qui constitue un pourcentage nulle part atteint — s'opéra avec un ordre et une rapidité remarquables. Le dimanche 3 septembre, dix minutes avant que M. Chamberlain annonçât aux Communes la guerre avec l'Allemagne, l'armée suisse, tout entière rassemblée, était prête à faire son devoir.

Depuis lors, sous le commandement du général Guisan, dont l'élection à la quasi-unanimité des Chambres fut plébiscitée par l'opinion, elle perfectionne son instruction, elle augmente ses moyens matériels, elle remue la terre et multiplie les lignes de défense. Des femmes sont enrôlées dans des troupes spéciales, l'âge de servir est porté jusqu'à soixante ans et, s'il le faut, on ira jusqu'à la levée en masse.

Derrière le bouclier que représente sa neutralité, la Suisse tient un glaive à la main. Attaquée, elle se défendrait avec acharnement. Elle le doit, elle le veut, elle le peut, comme le proclamait une devise affichée à l'Exposition de Zurich, cet été, et qui court

le pays à la manière d'une affirmation solennelle et d'un cri de ralliement.

Alors, *ipso facto*, la neutralité disparaîtrait car elle n'est pas une fin mais un moyen, un moyen entre plusieurs d'assurer la vie et la liberté du pays. Et puisque la Suisse verserait son sang pour tenir la promesse qu'elle a faite à l'Europe, elle mériterait d'être secourue par ceux qui honorent leur signature au lieu de la renier.

* * *

Enfin un dernier caractère de la neutralité helvétique ne saurait être négligé: elle s'impose à l'Etat, elle ne constraint pas les individus.

Ceux-ci, à condition bien entendu de s'exprimer avec mesure et politesse, disons même, s'il le faut, avec prudence, conservent l'entièvre liberté de leur pensée. Ils possèdent le droit imprescriptible, quelle que soit la réserve officielle et nécessaire du Gouvernement et de ses fonctionnaires, de porter des jugements de valeur, de prendre parti et d'affirmer publiquement leurs convictions. La neutralité de l'Etat ne peut pas conduire à l'émasculation du citoyen.

Puisque la neutralité politique et militaire est un moyen de protéger l'indépendance de la nation, il en résulte logiquement qu'elle protège l'indépendance des personnes dont la nation se compose. A plus forte raison quand il s'agit d'une démocratie où l'opinion publique, sans cesse consultée par ses chefs élus, doit conserver ses prérogatives et s'exprimer librement.

Lorsqu'on parle de "sympathies," on risque de limiter le problème. Certes, il est normal pour le spectateur d'un grand drame d'écouter ses préférences de sentiment, de protester contre l'injustice et la cruauté, d'exalter l'héroïsme. Normal aussi d'obéir aux parentés de race lorsque celles-ci coïncident avec le choix du cœur.

Mais la raison à son tour a le droit de prendre parti. Les deux grandes guerres européennes qui ont jusqu'à présent ensanglanté notre génération ont comporté et comportent une signification spirituelle. Elles ne sont pas, comme la plupart des batailles d'autrefois, un simple choc d'armées. Elles affrontent deux conceptions, irréductibles l'une à l'autre, de la politique internationale et, plus profondément, de la morale et du droit. Il s'agit du destin même de l'homme. Comment exiger que, devant un tel enjeu, un neutre, si faible qu'il soit, si menacé peut-être, demeure insensible? Son silence serait un suicide.

Et lorsque ce neutre est un Suisse, c'est-à-dire le ressortissant d'un Etat qui, par sa constitution même, repose sur l'idée de contrat et le respect d'autrui; un Suisse, c'est-à-dire un homme libre par nature et par volonté, préoccupé de la dignité humaine, ami de la justice, héritier conscient d'une civilisation chrétienne, comment serait-il assez indifférent ou assez imbécile pour ne pas former des vœux conformes à ses intérêts en même temps qu'à ses plus sincères croyances? S'il s'abstenait de choisir, ne serait-il pas infidèle à la Suisse elle-même?

*Drink delicious "Ovaltine"
at every meal-for Health!*